Projet de Plan du Guide du CREDAF sur les industries extractives

TITRE: FISCALITE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES: BONNES PRATIQUES

I. Introduction:

II. Spécificités de l'industrie minière et pétrolière :

- A. L'évolution des cours des matières premières :
- B. Une industrie fortement capitalistique :
- C. Les différences intrinsèques entre l'industrie minière et pétrolière :
- D. Les différentes phases du cycle minier :
 - 1. La phase de recherche/exploration :
 - 2. La phase de développement/aménagement :
 - 3. La phase de production :
 - 4. La phase de fermeture et de réhabilitation/restauration du site :
- E. Les considérations administratives et juridiques :

Note : faire dans l'introduction référence aux négociations préalables et à la coexistence code et conventions

- 1. Le droit de propriété de l'Etat sur le sol et le sous-sol
- 2. Les autorisations ou permis de recherche :
- 3. Les autorisations ou permis d'exploitation :

III. Quelle fiscalité pour les industries extractives ?

Note : faire référence aux textes communautaires dans le chapeau introductif

- A. Est ce que les incitations fiscales sont un facteur d'attractivité?
 - 1. Est-ce que ces incitations doivent être fonction du cycle minier?
 - a) Quelles incitations pour la phase de recherche? Note : problème de l'admission temporaire
 - *b) Quelles incitations pour la phase de développement?*
 - 2. Est-ce que ces incitations doivent être étendues aux tiers?
 - a) Aux sous-traitants:
 - b) Aux sociétés affiliées :
 - c) Aux investisseurs passifs:

Note : cas du Canada – avantages de cette pratique

- 3. Est-ce que la phase de production doit marquer un retour à une fiscalité de droit commun ?
 - a) Est-ce que la phase de production doit s'accompagner d'un congé fiscal ?
 - b) Est-ce que la phase de production doit s'accompagner d'une baisse des taux de droit commun ?
- B. Comment contrôler les incitations fiscales?
 - 1. Est-ce que les listes minières sont un outil approprié?

- 2. Est-ce que les tiers bénéficiant d'incitations fiscales doivent également constituer une liste minière ?
- 3. Comment s'assurer de l'affectation du bien au projet minier ou pétrolier ?
- 4. Comment contrôler les exonérations sur les achats de biens en régime intérieur ?
- 5. Comment contrôler les exonérations sur les achats de prestations de services transfrontalières ou domestiques ?
- C. Quelles modalités pour l'imposition de la rente minière ou pétrolière ?
 - 1. Les redevances :
 - a) Les redevances fixes :
 - b) Les redevances superficiaires :
 - c) Les redevances proportionnelles : Note : assiette, déductions, exigibilité, taux, contrats de couverture (ventes à terme)
 - d) Les redevances indexées :
 - 2. Le partage de production :
 - a) La détermination du « cost oil »
 - b) La détermination et le partage du « profit oil » :
 - 3. Autres formes de prélèvements :
 - a) Les pas de porte
 - *b)* Les boni de signature et de production :
 - c) Les taxes sur les superprofits
 - d) Le droit de passage pour les pipelines
 - e) Prises de participation gratuites de l'Etat
 - f) Les fonds de soutien (formation, développement local ou national, etc.)
 - g) Les fonds souverains (VERIFIER PAR RAPPORT AU TCHAD)
- D. Quel régime pour les substances de carrière ?
- E. Quel régime pour les exploitants artisanaux (secteur informel)?
- F. Est-ce que les conventions d'établissement doivent permettre de déroger au régime défini dans le Code Minier ou Pétrolier ?

Note : coexistence entre les conventions d'établissement et les traités bilatéraux de protection des investissements

Pertinence des conventions (exemple de la RDC)

Exemple du Canada : pas de convention mais possibilité d'entente (par exemple achat d'électricité à tarif préférentiel)

Transparence et publication des conventions

Renégociation des conventions

- G. Est-il légitime de garantir à l'investisseur la stabilisation de son régime fiscal minier ou pétrolier ?
 - 1. La question de la pertinence des clauses de stabilité :
 - 2. La question de leur durée :

3. La question de leur champ d'application :

IV. Comment lutter contre l'optimisation fiscale et la fraude des entreprises extractives ?

- A. Comment renforcer le contrôle en matière de prix de transfert ?
 - 1. La difficulté pour trouver des comparables pertinents :
 - 2. Limitation de la déductibilité de certaines charges (souscapitalisation et autres)
 - 3. Le rôle des retenues à la source sur les rémunérations de prestations de services :
- B. Comment imposer les contrats d'amodiation ou d'affermage?
- C. Comment imposer les plus-values ?
 - 1. Les plus-values sur cessions de titres miniers :
 - 2. Les plus-values sur cessions directes et indirectes de sociétés détenant des titres miniers :
- D. Cartographie des risques fiscaux

Note: couts des sous-traitants, valorisation des produits associes, décotes appliquées, état et valeur des équipements, valorisation de la teneur et de l'humidité des minerais, taux de récupération du fondeur, frais de siège, rémunération du trading, charges a immobiliser, etc.

- E. La question du renforcement des relations et des capacités administratives :
 - 1. Le renforcement de la coopération nationale et internationale :
 - a) La collaboration au niveau national entre les administrations :
 - b) La constitution d'une base de données nationale commune aux administrations concernées :
 - c) La coopération internationale :
 - 2. Le renforcement des capacités :
 - 3. La question de la spécialisation des services de l'administration fiscale :

V. Conclusion:

Note: utilisation des fonds souverains